

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE  
LE 6 MARS 2006 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 RUE  
LYNCROFT À HAMPSTEAD.**

---

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le maire William Steinberg, Mesdames les conseillères Anne-Marie Boucher et Bonnie Feigenbaum et Messieurs les conseillers Leon Elfassy et David Sternthal, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur William Steinberg.

**ABSENTS :** Messieurs les conseillers Clifford Borden et Abraham Gonshor

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** Monsieur Richard Sun, directeur général et Me Chantal Bergeron, greffière qui prend note des délibérations.

**1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Gary Shapiro – 5666, Queen Mary

- A-t-on prévu un programme pour le resurfaçage des rues cette année?
- Connaît-on le coût final pour la reconstitution de la Ville de Hampstead?
- Combien de résidants de Hampstead sont actuellement membres de la bibliothèque?

2006-53

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par la conseillère Anne-Marie Boucher et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2006-54

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Sur proposition présentée par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par la conseillère Anne-Marie Boucher, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE les procès-verbaux des séances ordinaires du conseil tenues les 7 et 20 février et le 1<sup>er</sup> mars 2006 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

2006-55

**FÉLICITATIONS À DOMINIQUE MALTAIS POUR SA MÉDAILLE DE  
BRONZE REMPORTEE AUX JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 2006 À  
TURIN**

---

Sur proposition dûment présentée par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le conseiller Leon Elfassy, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le maire, les conseillers municipaux et le personnel de la Ville de Hampstead offrent leurs sincères félicitations à madame Dominique Maltais, pomprière à la caserne de Hampstead, et expriment leur fierté pour sa performance réussie en emportant la médaille de bronze en « snowboardcross » aux Jeux Olympiques d'hiver 2006 à Turin, Italie.

Adoptée

2006-56

**ADOPTION - RÈGLEMENT N° 748 – EMPRUNT POUR L’ACQUISITION DE VÉHICULES ET D’ÉQUIPEMENTS**

---

CONSIDÉRANT QU’avis de motion du règlement N° 748 a été donné lors de la séance spéciale du 20 février 2006 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu’ils déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D’adopter le règlement N° 748 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 1 597 800 \$ pour l’acquisition de véhicules et d’équipements ».

Adoptée

2006-57

**DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DE L’APPLICATION DE LA LOI SUR L’ACCÈS À L’INFORMATION**

---

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Boucher, appuyé par le conseiller David Sternthal et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- DE déléguer, à la greffière de la Ville, les responsabilités et les tâches qui incombent au maire en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;
- DE déléguer, en case d’absence, d’incapacité ou de non-disponibilité de la greffière, les responsabilités et les tâches à l’assistant-greffier.
- DE donner avis public à cet effet tel que requis par cette Loi.

Adoptée

2006-58

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 201 CHEMIN FINCHLEY**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure pour le lot 2089161 situé au 201 chemin Finchley, afin de permettre :

- a) de réduire la marge de recul latérale droite à 7.8 pieds au lieu de 8.2 pieds conformément à l’article 6.3.2 du Règlement de zonage N° 727; et
- b) de réduire la marge de recul latérale gauche à 6.25 pieds au lieu de 8.2 pieds conformément à l’article 6.3.2 du Règlement de zonage N° 727.

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal approuve la recommandation du Comité consultatif d’urbanisme faite lors de sa séance du 30 janvier 2006 et accorde la demande de dérogation mineure telle que décrite ci-dessus pour l’immeuble situé au 201 chemin Finchley.

Adoptée

2006-59

**CONVERSION EN CONDOMINIUM – IMMEUBLE DU 5700  
MACDONALD**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du dossier de la demande de convertir en condominium une habitation bi-familiale détachée située au 5700 MacDonald sur le lot 2088442;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par la conseillère Anne-Marie Boucher et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal approuve la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Côte Saint-Luc/Hampstead/Montréal-Ouest faite lors de sa séance du 24 octobre 2005 et accorde la demande de conversion en condominium telle que décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 5700 MacDonald.

Adoptée

2006-60

**AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET  
DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE  
(PIIA) – 34 CHEMIN MERTON**

---

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Boucher, appuyé par le conseiller David Sternthal et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 25 janvier 2006 montrant **des plans et élévations pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée** située au **34 chemin Merton** et préparé par **Philip Hazan**, architecte, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 21 février 2006, soit **refusé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage N° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2006-61

**AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET  
DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE  
(PIIA) – 15 CROISSANT KILBURN**

---

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 10 février 2006 montrant **des plans et élévations pour l'addition d'un étage avec agrandissement et addition à l'arrière au-dessus du garage existant de la résidence unifamiliale isolée** située au **15 croissant Kilburn**, et préparé par **Maurice Bergman**, architecte, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 21 février 2006, soit **refusé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage N° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2006-62

**AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 8 CHEMIN MINDEN**

---

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller David Sternthal et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 10 février 2006 montrant **des plans et élévations pour un agrandissement à l'arrière de la résidence unifamiliale isolée** située au **8 chemin Minden** et préparé par **James Aitken**, architecte, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 21 février 2006, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage N° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2006-63

**AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 15 CHEMIN ALBION**

---

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Boucher, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 10 février 2006 montrant **des plans et élévations pour un petit agrandissement à l'arrière de la résidence unifamiliale isolée** située au **15 chemin Albion** et préparé par **Geiger & Huot**, architectes, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 21 février 2006, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage N° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2006-64

**AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 5781 CHEMIN FLEET**

---

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 10 février 2006 montrant **des plans et élévations pour un agrandissement à l'arrière de la résidence unifamiliale isolée** située au **5781 chemin Fleet** et préparé par **Dany Lagué**, architecte, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 21 février 2006, soit **refusé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage N° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2006-65

**AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 7 CHEMIN BARONSCOURT**

---

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par la conseillère Anne-Marie Boucher et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 13 février 2006 montrant **des plans et élévations pour modifier la façade existante en remplaçant la brique, certains détails architecturaux et les fenêtres de la résidence unifamiliale isolée** située au **7 chemin Baronscourt** et préparé par **Rubin & Goldenberg**, architectes, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 21 février 2006, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage N° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2006-66

**AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 5689 CHEMIN QUEEN MARY**

---

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 15 février 2006 montrant **des plans et élévations pour un agrandissement sur un côté et au 2<sup>ième</sup> étage à l'arrière de la résidence unifamiliale isolée** située au **5689 chemin Queen Mary** et préparé par **Suzane Lasnier**, architecte, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 21 février 2006, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage N° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2006-67

**APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2006**

---

La liste des comptes payés pour le mois de février 2006 est soumise au Conseil.

Après délibérations, il est proposé par la conseillère Anne-Marie Boucher, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la liste des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> février au 28 février 2006 au montant de 508 219,57 \$ est par la présente approuvée.

Adoptée

2006-68

**REMBOURSEMENT – PARTICIPATION DE LA VILLE DE HAMPSTEAD  
À L'ACCEPTATION BANCAIRE ÉMISE AU NOM DU COMITÉ DE  
TRANSITION DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL LE 29  
DÉCEMBRE 2005 D'UN MONTANT INITIAL DE 253 440 208 \$ ET D'UN  
MONTANT DE 255 820 743 \$ À SA DATE D'ÉCHÉANCE DU 31 MARS 2006**

---

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Boucher, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'AUTORISER la Ville de Hampstead à contracter un prêt à demande auprès de Banque Royale du Canada (la « Banque ») au montant de 4 797 169,97 \$ portant intérêt au taux préférentiel de la Banque moins un pour cent (1%) à être remboursé au plus tard le 30 avril 2006, (le « Prêt ») et d'autoriser le directeur général et le trésorier de la Ville à signer au nom de la Ville de Hampstead le billet constituant la preuve concluante de la dette de la Ville de Hampstead envers la Banque en vertu du Prêt.

Adoptée

2006-69

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA PRÉPARATION DES TERRAINS DE  
TENNIS**

---

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par la conseillère Anne-Marie Boucher et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, suite à l'ouverture des soumissions reçues, le contrat pour la préparation des terrains de tennis soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

**RAYMOND VALIQUETTE**

Préparation d'ouverture et de fermeture des terrains  
de tennis 13 800,00 \$  
(selon les spécifications du cahier des charges)

T.P.S. : 7 % 966,00 \$

T.V.Q. : 7,5 % 1 107,45 \$

**TOTAL : 15 873,45 \$**

Taux horaire de consultation (si nécessaire) 30 \$

Taux horaire de service, temps régulier (si nécessaire) 45 \$

Taux horaire de service, temps supplémentaire  
(si nécessaire) 60 \$

- QUE le certificat du trésorier No 06-003, daté du 21 février 2006, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2006-70

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES PISCINES  
EXTÉRIEURES POUR 2006**

---

Il est proposé par le conseiller David Sternthal et résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

Reportée

2006-71

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES PRODUITS D'ENTRETIEN POUR LES PISCINES POUR 2006**

---

Il est proposé par le conseiller David Sternthal et résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

Reportée

2006-72

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES UNIFORMES DE BASEBALL ET DE SOCCER ET D'ÉQUIPEMENTS**

---

Il est proposé par la conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par la conseillère Anne-Marie Boucher et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, suite à l'ouverture des soumissions reçues, le contrat pour la fourniture des uniformes de baseball et de soccer et d'équipements soit octroyé au fournisseur ci-après et pour les coûts suivants :

**ARTICLES DE SPORTS A. ROY INC.**

Uniformes de soccer (selon les spécifications du cahier des charges)	7 721,92 \$
Uniformes de baseball (selon les spécifications du cahier des charges)	6 782,97 \$
Équipements de soccer et de baseball (selon les spécifications du cahier des charges)	1 936,39 \$

- QUE le certificat du trésorier No 06-006, daté du 27 février 2006, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2006-73

**AUTORISATION DE NÉGOCIER ET DE SIGNER UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE MONTRÉAL-OUEST POUR LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE CENTREX DE BELL CANADA**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport préparé le 17 février 2006 par le Chef de division des achats relativement aux avantages de conclure une entente intermunicipale avec la Ville de Montréal-Ouest;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par la conseillère Bonnie Feigenbaum et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'autoriser le directeur général et la greffière de la Ville à négocier et à signer une entente intermunicipale avec leurs homologues de la Ville de Montréal-Ouest relativement au service téléphonique Centrex de Bell Canada.

Adoptée

2006-74

**AUTORISATION AU CHEF DE DIVISION DES ACHATS DE SIGNER  
AVEC BELL CANADA LE CONTRAT DE SERVICE TÉLÉPHONIQUE  
CENTREX**

---

Il est proposé par le conseiller David Sternthal et résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

Reportée

**2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. McLean – 464, Dufferin

- Demande à quel usage serviront les 2 automobiles qui seront achetées en vertu du règlement n° 748.

2006-75

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller David Sternthal et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

---

William Steinberg, maire

---

Me Chantal Bergeron, greffière